



Traité Guittin

Michna 2 - Chapitre 5

אין נפרעין מנכסים משועבדים, במקום שיש נכסים בני חורין,
ואפילו הן זיבורית. אין נפרעין מנכסי יתומים, אלא מן הזיבורית.

On ne peut pas être payé par des biens hypothéqués lorsqu'il y a des biens libres, même au cas où ceux-ci sont de moindre valeur. On ne peut être payé par des biens d'orphelins que par ceux de moindre valeur.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions